

## **COVID-19 : LA CGT SPIP ET LE SNEPAP-FSU DU 68 ALERTENT**

Alors que le monde vit une crise sanitaire sans précédent, le Président de la République Française a décidé, le 16 mars 2020 de mesures de confinement fermes. Le message est clair : **l'immense majorité de la population doit impérativement RESTER A DOMICILE !**

Pourtant, dans la DISP Est-Strasbourg, où le département du Haut-Rhin qualifié de « cluster » est un des départements où le virus circule le plus activement, comme en témoignent les hôpitaux saturés, le DI maintient la nécessité absolue d'envoyer les CPIP en détention pour réaliser systématiquement les entretiens avec les arrivants. En outre, bien que la règle soit le suivi par courrier interne, de nombreux entretiens restent nécessaires sans que des mesures suffisantes de précaution aux personnels et la population pénale ne soient prises.

Dans les ALIP du Haut-Rhin, les entretiens se réalisent dans une salle plus grande que le bureau d'entretien habituel, mise à disposition pour respecter un minimum les gestes barrières. Nous saluons cette décision.

Cependant, nous déplorons que les agents du SPIP 68 se voient toujours contraints de réaliser systématiquement les entretiens arrivants, malgré la mise en place d'un formulaire visant à réaliser les démarches urgentes. Par ailleurs, jusqu'à ce jour, ils n'ont pas eu la possibilité de porter masques (ce qui était même défendu) ou gants jetables et n'avaient aucune information sur la désinfection régulière des lieux

Autrement dit, ils sont contraints de se mettre en danger – et avec eux leurs collègues de permanence et leurs familles, ainsi que les personnes détenues – en réalisant coûte que coûte des entretiens physiques en lieu et place d'autres moyens qui permettraient d'assurer leurs missions dans le respect des règles sanitaires visant à éviter la contagion.

**Cette consigne va à l'encontre des décisions prises au plus haut niveau de l'Etat, de la note DAP du 17/03/2020 qui pose le principe d'une suspension des entretiens arrivants au profit d'autres moyens (courrier interne notamment) et à l'encontre du bon sens exigé de tous pour contenir une pandémie sans précédent.**

Nous assurons tout notre soutien aux corps professionnels qui sont contraints d'exercer leurs missions dans un contexte aussi risqué, que ce soit dans les hôpitaux et autres services



**CGT SPIP 68**



indispensables à la vie du pays, ou dans l'AP (surveillants, greffiers, PA,...) et revendiquons que soient mises en place toutes les précautions qui puissent limiter la propagation du virus dans l'exercice de leurs missions.

Dans le même sens, nous rappelons que le manque de matériel ou la solidarité aux autres corps contraints d'exercer leurs missions dans de pareilles circonstances, ne justifie pas d'ignorer les mesures de précautions qui peuvent être prises pour l'ensemble des corps de l'Administration Pénitentiaire.

**La CGT SPIP et le SNEPAP du Haut-Rhin rappellent que le Directeur Interrégional et la Direction du SPIP 68 sont responsables de la santé et de la sécurité des agents sur leur lieu de travail.**

**A ce titre nous exigeons que soient mises en place sans délais pour les ALIP du Haut-Rhin, les conditions qui nous permettront d'assurer nos missions dans le respect des consignes de sécurité sanitaires, tant pour les agents que pour la population pénale :**

- suspension des entretiens arrivants présents (cf note DAP du 17/03/2020), remplacés par des formulaires remis aux arrivants par la détention pour la réalisation des démarches urgentes ;

- lorsque les entretiens physiques sont réellement nécessaires: entretiens réalisés après que la personne détenue ait été vue par l'Unité sanitaire (pour les arrivants), dans les pièces plus grandes et aérées mises à disposition, équipées de point d'eau (à défaut, fourniture de gels hydroalcooliques). Une désinfection régulière des lieux doit être réalisée au bénéfice de l'ensemble des personnels et de la population pénale. Il convient également de permettre la réalisation d'entretiens téléphoniques ou au parloir hygiaphone.

- mise à disposition de masques et de gants jetables à destination de tous les professionnels intervenant en détention.

**Les agents sont inquiets et souhaitent pouvoir assurer leurs missions sans prendre de risque inconsidéré.**

**Il est dans l'intérêt de tous de mettre en œuvre les dispositions qui endigueront cette pandémie, hors et à l'intérieur des établissements pénitentiaires. Si tous les professionnels sont contaminés, la continuité du service public ne pourra pas davantage être maintenue.**

*A Colmar, le 25/03/2020*

*Les représentants CGT SPIP et SNEPAP-FSU  
du Comité Technique du Haut-Rhin*